



COMMUNE DE TREPT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

Présents : Eric Morel, Martine Bert, Martine Grandjean, Karine Guillot, Josiane Vendeville, Bruno Mugnier, Christelle Berger, Xavier Fournet, Gérald Wieland, Chantal Bertrand, Christophe Pirodon, Delphine Auclair

Absents : Serge Roybin, Patrick Dambonville, Marc David, Sylvia Saubin, Jean-François Varao, Gilles Wegscheider, Céline Marrou

Pouvoirs : Serge Roybin donne pouvoir à Martine Bert
Patrick Dambonville donne pouvoir à Chantal Bertrand
Marc David donne pouvoir à Christelle Berger
Sylvia Saubin donne pouvoir à Xavier Fournet
Gilles Wegscheider donne pouvoir à Gérald Wieland
Céline Marrou donne pouvoir à Delphine Auclair

Madame Christelle Berger a été nommée secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2025 à l'unanimité

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe :

Avoir signé une convention avec l'association pour la Valorisation de la forêt privée en Nord Dauphiné (VALFOR) pour louer une salle place de la Violette pour l'organisation d'un conseil d'administration.

La présente convention est consentie à titre gracieux.

Avoir renouvelé pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2026 le bail d'une superficie de 13.5 ha à Monsieur Cécillon Stéphane (parcelles cadastrées F n° 182p sise « Grand Marais » moyennant un fermage de 1 085.25 € (valeur 2025, montant réactualisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral).

Avoir renouvelé pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2026 le bail d'une superficie de 32 ha à Monsieur Roybin Nicolas (parcelles cadastrées F n° 185 sise « Grand Marais » moyennant un fermage de 2 572.37 € (valeur 2025, montant réactualisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral).

Avoir renouvelé pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2026 le bail d'une superficie de 8.5 ha à Monsieur Bonnaire-Giroud Christophe (parcelles cadastrées F n° 182p sise « Grand Marais » moyennant un fermage de 683.27 € (valeur 2025, montant réactualisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral).

Avoir prêté à Madame Sylvie Denis la salle Jacques Mathieu, 21 place de la Mairie, pour l'organisation d'un repas familial, à titre gracieux. Madame Denis a fait un don au CCAS.

Ne pas avoir préempté pour la vente d'un bien situé 76 chemin de Ravanet, propriété de Messieurs MINISINI Roberto, Florent, Fabien et COLLADO Charlaïne.

2025-12-36

Personnel : création d'un poste de technicien territorial

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ du responsable du Service Technique, il convient de recruter un nouveau responsable.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026 un emploi permanent de responsable de Service Technique relevant de la catégorie B et du grade de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal approuver cette création de poste

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-12-37

Attribution de chèques cadeaux au personnel communal

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le Conseil Municipal attribue, à l'occasion de Noël, des chèques cadeaux de 100 euros. Ces bons seront à dépenser dans les commerces de la commune de Trept.

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 2 (Gérald Wieland et Gilles Wegscheider)

2025-12-38

Conventionnement avec le CDG38 pour l'établissement d'un dossier de retraite

Un agent de la collectivité souhaite bénéficier de la retraite pour invalidité, la commune doit délibérer pour conventionner avec le Centre de Gestion pour finaliser le dossier de retraite de l'agent, pour la somme de 500 €. Le Conseil Municipal accepte la convention.

Pour : 17 Contre : 1 (Martine Grandjean) Abstentions : 0

2025-12-39

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges
Transférées (CLECT)**

Vu le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné du 12 novembre 2025, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes
- du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jamezieu à la communauté de communes
- du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, les aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités.

Considérant que ces évaluations viendront, sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées, par la suite impacter l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné, le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CLECT.

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-12-40

Décision modificative n°2

Suite à l'encaissement de la redevance exceptionnelle, non prévue, de 129 540.13 €, suite à la cession du presbytère et de la maison Genin pour 152 000 € et 120 000 €, suite à l'acquisition de parcelles de Chaux et Ciments pour 192 371.20 €, et donc à la nécessité de régler la somme de 38 474.24 € pendant 5 ans

Pour régler les admissions en non-valeur, ainsi que les amortissements 2024 pour la somme de 15 564.62 €

Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0 00 €	10 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	0 00 €	30 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0 00 €	10 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-6156 : Maintenance	0 00 €	20 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0 00 €	13 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0 00 €	10 000.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0 00 €	93 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0 00 €	10 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0 00 €	35 349.17 €	0 00 €	0 00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0 00 €	5 000.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0 00 €	50 349.17 €	0 00 €	0 00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0 00 €	0 00 €	0 00 €	1 500.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0 00 €	0 00 €	0 00 €	1 500.00 €
D-739211 : Attribution de compensation	0 00 €	6 216.72 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0 00 €	6 216.72 €	0 00 €	0 00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0 00 €	14 909.62 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0 00 €	14 909.62 €	0 00 €	0 00 €
D-681 : Dot. aux amort. et aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0 00 €	15 564.62 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 00 €	15 564.62 €	0 00 €	0 00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 00 €	5 000.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0 00 €	5 000.00 €	0 00 €	0 00 €
R-73143 : Redevance des mines	0 00 €	0 00 €	0 00 €	129 540.13 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0 00 €	0 00 €	0 00 €	129 540.13 €
R-75558 : Autres produits divers de gestion courante	0 00 €	0 00 €	0 00 €	54 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0 00 €	0 00 €	0 00 €	54 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0 00 €	185 040.13 €	0 00 €	185 040.13 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0 00 €	0 00 €	0 00 €	14 909.62 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0 00 €	0 00 €	0 00 €	14 909.62 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0 00 €	0 00 €	0 00 €	8 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0 00 €	0 00 €	0 00 €	8 000.00 €
R-2804182 : Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	0 00 €	0 00 €	0 00 €	15 564.62 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 00 €	0 00 €	0 00 €	15 564.62 €
D-2111 : Terrains nus	0 00 €	192 371.20 €	0 00 €	0 00 €
R-1681 : Autres emprunts	0 00 €	0 00 €	0 00 €	192 371.20 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0 00 €	192 371.20 €	0 00 €	192 371.20 €
D-1681 : Autres emprunts	0 00 €	38 474.24 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0 00 €	38 474.24 €	0 00 €	0 00 €
Total INVESTISSEMENT	0 00 €	230 845.44 €	0 00 €	230 845.44 €
Total Général		415 885.57 €		415 885.57 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 7 (Delphine Auclair, Céline Marrou, Marc David, Martine Bert, Serge Roybin, Gérald Wieland, Gilles Wegscheider)

2025-12-41 Ouverture de crédits pour l'année 2026

Considérant que le vote du budget aura lieu au cours du premier trimestre 2026, que la collectivité aura besoin d'engager, liquider des dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2026, il convient

d'ouvrir des crédits en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Imputation	Compte	Montant ouvert en 2025	Ouverture de crédits proposée pour 2026
Ch 21	2132	494 294.34 €	30 000 €
Ch 21	2158	132 922.25 €	10 000 €
Ch 21	2188	28 036.40 €	25 000 €
Ch 21	2131	17 810.79 €	4 250 €
Ch 20	202	45 000 €	5 000 €

Pour : 17 Contre : 1 (Marc David) Abstentions : 0

2025-12-42 **Inscriptions en non valeur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 49.05 €. Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 49.05 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

2025-12-43 **Travaux sur réseau France Télécom : rue du Garnier**

Enedis a fait part de contrainte de tension sur le réseau issu du poste bourg nécessitant un renforcement de réseaux en souterrain. Les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité seront financés à 80% par le FACE et 20% par TE38.

La commune souhaite profiter de ces travaux pour enfouir le réseau TELECOM, cette partie sera à charge de la commune.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 289 383 €
- 2 - le montant total de financement externe serait de : 289 383 €
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 0 €
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 0 €

TE38 TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 89 114 €

- 2 - le montant total de financement externe serait de : 0 €
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 4 244 €
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 84 870 €

Le Conseil Municipal prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération.

Pour : 17 Contre : 1 (Marc David) Abstentions : 0

Questions diverses

Monsieur le Maire fait la présentation d'un projet d'installation d'un magasin d'optique en lieu et place du local de l'ancien vétérinaire, la réhabilitation du local est à l'étude

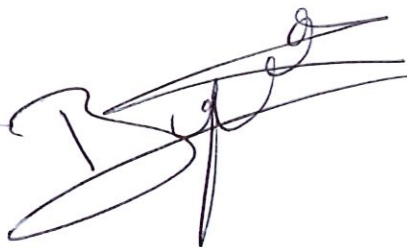
Martine Grandjean fait un retour sur le repas des aînés qui s'est très bien déroulé et rappelle la distribution des colis

Karine Guillot rappelle que l'enquête publique est terminée, les concitoyens ont beaucoup participé, il convient d'apporter des réponses aux questions du commissaire enquêteur.
Un film est actuellement en tournage avec les enfants du CME, il sera présenté lors de la cérémonie des vœux.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance,

Christelle BERGER



Le Maire,

Eric MOREL

